



NON A DESTRUCTION DE LA SPHERE FONCIERE

La Direction Générale des Finances Publiques a décidé de réformer en profondeur la sphère foncière au travers de :

→ LA FERMETURE DE SERVICES CADASTRAUX DE PROXIMITE

La concentration d'un service par département prépare le transfert vers des pôles nationaux et permet de supprimer des emplois, dans un mépris total des contraintes personnelles des agents.

→ LE NOUVEAU SERVICE A L'USAGER GMBI

Cette transformation augure de nouvelles méthodes de travail pour les agents dont l'intervention se résumera à des traitements de listes d'anomalies. Nous constatons déjà les travers du « tout numérique », au vu du nombre de messages E-contact générés par l'ouverture de ce service à la consultation depuis août 2021, impossible à absorber par des services en perte d'effectifs (- 100 ETP).

→ LE FONCIER INNOVANT

Malgré les annonces de la DGFIP, le but est de cantonner les géomètres à des tâches de bureau, en niant leur technicité, et à terme, faire disparaître leur corps. Ce projet est mené dans la plus grande opacité et le plus grand mépris pour les techniciens du plan (**300 emplois supprimés**). Sans compter que le report automatique du plan par voie d'Intelligence Artificielle impactera la qualité du plan cadastral. Les prises de vue aériennes sur lesquelles se basent les algorithmes de Google et de Cap Gemini sont mises à jour tous les 4 ans... Drôle de mise à "jour" et des promesses d'incohérences et d'imprécisions dans le plan cadastral si le Foncier Innovant venait à être l'outil majeur de dessin du plan cadastral.

→ LE TRANSFERT DE LA LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME

La Taxe d'Aménagement doit arriver dans les services fonciers au 01/09/22 et sera gérée par l'ensemble de leurs agents. Le transfert des collègues des DDTM, prévu en 2 phases, n'aura lieu qu'au 01/09/23 et 01/09/24 et que dans certains services du Cadastre, cette nouvelle mission pourrait être gérée **sans aucun agent supplémentaire et sans aucun sachant**.

En janvier 2021 à la création du SDIF la direction locale s'est félicitée de la mise en place de l'un des service les plus importants du territoire national.

La réalité est tout autre, cette structure départementale Lilloise avec seulement deux antennes a fait fuir une partie des sachants.

La départementalisation a éloigné des services, aussi bien les collègues que les usagers. Les missions du SDIF sont en constante perte de technicités et noyées dans un traitement de masse. De plus, le SDIF est de par son nombre d'agents, un vivier de suppressions d'emplois à venir !